

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 23 juil. 2018

Date d'édition: 23 juil. 2018

Version: 2

Page 1/10



## Koralle Multinettoyant

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Koralle Multinettoyant

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Produit de lavage et de nettoyage

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

**Bekon-Koralle AG**

Baselstrasse 61

6252 Dagmersellen

**Téléphone:** +41 (0)62 748 60 60

**Télécopie:** +41 (0)62 748 60 93

**E-mail:** info@koralle.ch

**Site web:** www.koralle.ch

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

145 pour les appels de la Suisse ou +41 (0)44 251 51 51 (24 h). Tox Info Suisse, Zürich (Informations en Allemand, Français, Italien et Anglais)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée ( <i>Skin Irrit. 2</i> )	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( <i>Eye Irrit. 2</i> )	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



**GHS07**

Point d'exclamation

**Mention d'avertissement:** Attention

**Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:**

glycollic acid

Consignes en cas de risques pour la santé	
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

**Informations supplémentaires sur les dangers (UE):** -

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 23 juil. 2018

Date d'édition: 23 juil. 2018

Version: 2

Page 2/10



## Koralle Multinettoyant

### Conseils de prudence Prévention

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
------	--

### Conseils de prudence Réaction

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination de déchets spéciaux.
------	---

## 2.3. Autres dangers

### Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 79-14-1 N°CE: 201-180-5	<b>glycollic acid</b> Skin Corr. 1B, Acute Tox. 4 <b>Danger</b> EUH071	1 - ≤ 5 Pds %
n°CAS: 61789-40-0 N°CE: 263-058-8	<b>1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-coco acyl derivs., hydroxides, inner salts</b> Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3 <b>Attention</b> H315-H319-H412	1 - ≤ 5 Pds %
n°CAS: 1300-72-7 N°CE: 215-090-9	<b>sodium xylenesulphonate</b> Eye Irrit. 2 <b>Attention</b> H319	1 - ≤ 5 Pds %
n°CAS: 111-76-2 N°CE: 203-905-0	<b>2-butoxyethanol</b> Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2 <b>Attention</b> H302-H312-H315-H319-H332	1 - ≤ 5 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

#### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 23 juil. 2018

Date d'édition: 23 juil. 2018

Version: 2

Page 3/10



## Koralle Multinettoyant

### En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

### Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée. Lésions oculaires graves/irritation oculaire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction. Eau en aérosol.

#### Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit.

### \* 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

#### Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Oxydes de soufre. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

### 5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

##### Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

##### Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Eliminer les résidus du produit comme déchet spécial (voir section 13).

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

### 6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 23 juil. 2018

Date d'édition: 23 juil. 2018

Version: 2

Page 4/10



## Koralle Multinettoyant

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### \* 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Mesures de protection

##### Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

##### Mesures de protection incendie:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

##### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

#### \* 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Mesures techniques et conditions de stockage:

Conservé les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger des radiations solaires directes.

**Classe de stockage:** 12 - liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

##### Recommandation:

Aucune donnée disponible.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
IOELV (EU)	2-butoxyethanol n°CAS: 111-76-2	① 20 ppm (98 mg/m <sup>3</sup> ) ② 50 ppm (246 mg/m <sup>3</sup> ) ⑤ (may be absorbed through the skin)
CH	2-butoxyethanol n°CAS: 111-76-2	① 10 ppm (49 mg/m <sup>3</sup> ) ② 20 ppm (98 mg/m <sup>3</sup> ) ⑤ (kann über die Haut aufgenommen werden)

##### 8.1.2. Valeurs limites biologiques

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	Valeur seuil	① paramètre ② Matière d'analyse ③ Date de la prise d'échantillon ④ Remarque
BAT (CH)	2-butoxyethanol n°CAS: 111-76-2	100 mg/L	① (Butoxyessigsäure) ② Urin ③ bei Langzeitexposition, Expositionsende bzw. Schichtende
BAT (CH)	2-butoxyethanol n°CAS: 111-76-2	200 mg/L	① (Gesamt-Butoxyessigsäure) ② Urin ③ bei Langzeitexposition

##### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 23 juil. 2018

Date d'édition: 23 juil. 2018

Version: 2

Page 5/10



## Koralle Multinettoyant

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible.

#### 8.2.2. Protection individuelle



##### Protection yeux/visage:

Porter des lunettes de protection intégrales conforme au norme EN 166.

##### Protection de la peau:

Porter des gants de protection chimique conforme à la norme EN 374. Le matériel suivant est approprié: Caoutchouc de butyle, épaisseur 0.4 mm.

##### Protection respiratoire:

Pas nécessaire en cas d'utilisation selon les prescriptons.

##### Autres mesures de protection:

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Avant de commencer le travail, appliquer des préparations de soin cutané résistantes à l'eau.

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible.

### 8.3. Indications diverses

Valeurs limites suisses au poste de travail selon SUVA.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État: Liquide

Couleur: jaune clair

Odeur: fruité

#### Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	2,5	20 °C		
Point de fusion	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C		DIN 51571	
Température de décomposition (°C):	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	<i>non applicable</i>			
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'ignition en °C	<i>non applicable</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non applicable</i>			
Pression de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité relative	1,05 g/cm <sup>3</sup>	20 °C		
Densité apparente	<i>non applicable</i>			
Solubilité dans l'eau	facilement soluble	20 °C		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>			

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 23 juil. 2018

Date d'édition: 23 juil. 2018

Version: 2

Page 6/10



## Koralle Multinettoyant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### \* 10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable si l'utilisation et le stockage correspond aux recommandations données au chapitre 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucun connu.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

#### \* 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### \* 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
111-76-2	2-butoxyethanol	<b>DL50 par voie orale:</b> 470 mg/kg (Rat) <b>LC50 par inhalation:</b> 2,2 mg/l 4 h (Rat) <b>DL50 dermique:</b> 22 mg/kg (Lapin)

#### **Toxicité orale aiguë:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité dermique aiguë:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité inhalatrice aiguë:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Provoque une irritation cutanée.

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Provoque une irritation des yeux.

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Mutagenicité sur les cellules germinales:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Cancerogénité:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité pour la reproduction:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Danger par aspiration:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Informations complémentaires:**

Ce produit n'a pas été examiné. Les informations dans cette section sont déduites des propriétés des ingrédients du produit.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 23 juil. 2018

Date d'édition: 23 juil. 2018

Version: 2

Page 7/10



## Koralle Multinettoyant

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

##### Toxicité aquatique:

Aucune donnée disponible.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Accumulation / Évaluation:

Aucune donnée disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination avec les ordures ménagères est défendue. Contacter un service d'élimination de déchets spéciaux.

##### 13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

##### Code des déchets produit:

07 06 01 *	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
------------	---

\*: Soumis à une documentation.

##### Remarque:

Code de déchet CH selon OMoD / Code de déchet selon directive UE 2014/955:

##### Code des déchets conditionnement:

15 01 02	Emballages en matière plastique
----------	---------------------------------

##### Remarque:

Code de déchet CH selon OMoD / Code de déchet UE selon directive UE 2014/955.

#### Solutions pour traitement des déchets

##### Élimination appropriée / Emballage:

Résidus du produit sont à éliminer comme le produit (déchet spécial). Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

#### 13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### 14.1. N° UN

négligeable

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

négligeable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 23 juil. 2018

**Date d'édition:** 23 juil. 2018

**Version:** 2

Page 8/10



## Koralle Multinettoyant

### 14.4. Groupe d'emballage

négligeable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

##### Autres réglementations (UE):

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: <5 % agents de surface amphotères, <5 % agents de surface anioniques, <1 % parfums

#### 15.1.2. Directives nationales

##### [CH] Directives nationales

#### Autres informations, restrictions et dispositions légales

Classe de risque pour les eaux (Suisse): B

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance.

### 15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1. Indications de changement

3.2.	Mélanges
5.2.	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
7.1.	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
7.2.	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
10.1.	Réactivité
10.6.	Produits de décomposition dangereux
11.1.	Informations sur les effets toxicologiques
16.2.	Abréviations et acronymes

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 23 juil. 2018

Date d'édition: 23 juil. 2018

Version: 2

Page 9/10



## Koralle Multinettoyant

### \* 16.2. Abréviations et acronymes

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures  
ADR Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route  
CAS Chemical Abstract Service  
CLP Le règlement du Parlement européen relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges  
EC50 Concentration Effective 50%  
IATA Association internationale du transport aérien  
LC50 Concentration létale 50%  
LD50 Dose létale 50%  
OECD Organization for Economic Cooperation and Development  
PBT persistant, bioaccumulatif, toxique  
PNEC La concentration prévisible sans effet  
REACH Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
RID Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer  
SVHC Substance of Very High Concern  
UN Nations unies  
VOC Composés organiques volatils  
vPvB very persistent, very bioaccumulative

### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Les fiches de données de sécurité des matériaux primaires.

### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée ( <i>Skin Irrit. 2</i> )	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( <i>Eye Irrit. 2</i> )	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	

### 16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

  

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

### 16.6. Indications de stage professionnel

Le personnel qui s'occupe de l'utilisation, du stockage et du lavage des récipient doit être formé avant de commencer le travail et dans des intervalles réguliers sur les dangers et les mesures de protection à prendre. Cela concerne notamment les mesures de sécurité au travail, la protection de la santé et de l'environnement et le premier secours.

### 16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 23 juil. 2018

**Date d'édition:** 23 juil. 2018

**Version:** 2

Page 10/10



## Koralle Multinettoyant

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente